

**DELIBERATION**  
**SEANCE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 3 SEPTEMBRE 2015**

Nombre de Conseillers : 19  
En exercice : 19  
Présents : 16  
Pouvoirs : 0  
Votants : 16

Date de convocation du Bureau Communautaire :  
Le 25/08/2015

Le 3 septembre 2015, le Bureau de la Communauté de Communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Bernard GRISON au siège de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE.

Présents : Jean-Claude AUBERT, Christian BAISE, Marie Jeanne BEGUET, Brigitte COULON, Daniel DOMPOINT, Yves DUMOULIN, Jacky DUTRUC, Bernard GRISON, Vincent LAUTIER, Richard PACCAUD, Marc PECHOUX, Bernard REY, Anny SANLAVILLE, Etienne SERRAT, Richard SIMMINI, Frédéric VALLOS.

Absents excusés : Raymond MOUSSY, Pierre PERNET, Martial THEVENET.

Secrétaire de séance : Brigitte COULON.

**OBJET : TRANSPORT – Convention partenariale relative à l'information des voyageurs dans le cadre du site web OÙRA**

M. Jean-Claude AUBERT, Vice-Président chargé de l'Aménagement de l'espace et des Transports, rappelle au Bureau que la Communauté de communes Dombes Saône Vallée est signataire depuis 2011 avec 27 autres Autorités Organisatrices de Transports à une convention cadre relative à la mise en œuvre et au fonctionnement de l'interopérabilité billettique OÙRA! et adhérente à un groupement de commandes pour l'achat de prestations communes pour l'exploitation d'OÙRA !

Cette coopération a pour but la mise au point d'un support unique (carte à puce OÙRA!) utilisable sur l'ensemble des réseaux de transports partenaires. Le déploiement sur le réseau Saônibus est prévu pour septembre 2017.

Le site web OÙRA! met à disposition des usagers une information sur les offres de transports collectifs existantes et les services de mobilité, pour répondre à leurs besoins de déplacements, dans un souci de lisibilité, d'efficacité de choix des modes et de simplicité d'usage. En 2016, pour les partenaires du projet billettique OÙRA!, il permettra la vente de titres de transport ou de services de mobilité en ligne.

Dans ce cadre, et en coordination avec ses partenaires Autorités Organisatrices de Transport (AOT) ou acteurs de la mobilité, la Région Rhône-Alpes a souhaité mettre en place un Calculateur d'Itinéraire Régional (CIR).

Ainsi, il est proposé au Bureau d'approuver une convention entre la Région et toute autre structure en capacité d'échanger des informations de mobilité : Autorité Organisatrice de Transports (AOT) membre du Groupement de commande du dispositif mutualisé OÙRA!, AOT non membre de ce groupement, Syndicat Mixte de Transport, opérateur de mobilité, opérateur (public ou privé) gérant un référentiel de bassin, etc ...

L'objet de cette convention est de définir les modalités nécessaires pour garantir le bon fonctionnement de l'information voyageurs au sein du site web OÙRA! et notamment du CIR ; Elle traite les points suivants :

- Périmètre territorial,
- Gouvernance : rôles des acteurs, droits et devoirs des Parties,
- Fonctionnement, exploitation du CIR OÙRA!,
- Propriétés intellectuelles, responsabilité juridique,

- Dispositions financières,
- Propriété des différentes composantes du CIR (données),
- Conditions d'accès, d'usage et de diffusion des données,
- Modalités d'évolution de la convention (durée, condition de résiliation, objectifs du CIR et la gestion des litiges).

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire, à l'unanimité :

- ✓ Approuve la convention partenariale relative à l'information voyageurs dans le cadre du site web OÙRA.
- ✓ Autorise le Président à signer cette convention et toute pièce nécessaire à sa mise en œuvre.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le :  
N° récépissé télétransmission : 001-200042497-20150903-2015B26-TR  
Affichage le :

**- 9 SEP. 2015**

**- 9 SEP. 2015**

A Trévoux, le 3/9/2015

**Le Président,  
Bernard GRISON**

